

GAGNER 2018

n° 4

C'est ensemble que l'on gagne!

SOMMAIRE

- P2 La CSD et les élections pro
À faire...
- P4 La campagne en territoire
En direct de la DGCL

Le matériel en pré-commande
sera expédié aux syndicats à
partir du 14 mai.



FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS !





La CSD et les élections pro

Entretien avec Fabien Barrière, CSD des Landes (40)

■ Comment s'organise la campagne dans les Landes?

On a commencé par créer un collectif «élections pro» il y a un an et demi en vue de préparer les élections intermédiaires, avec les nouvelles collectivités et les regroupements. Ça nous a permis de nous échauffer et prendre la température pour faire le travail avec les syndicats déjà présents ou futurs.

À partir du bilan de ce travail, nous avons réajusté notre organisation en fonction des points positifs et négatifs, pour être plus efficaces avec le collectif qui émane de la CSD, et pas uniquement du collectif d'animation, pour impliquer d'autres camarades sur la campagne. Ça permet au collectif d'animation d'assurer l'activité de la CSD et aux camarades qui le souhaitent de s'investir sur une thématique particulière.

Pour le scrutin de 2018, on a réussi à faire le tour de tous nos syndicats pour les commandes

de matériel fédéral, on aura certainement d'autres demandes sur cette période électorale.

On a pris en compte le matériel existant avec la charte graphique pour mettre des documents à disposition des syndicats en sollicitant le collectif élections pro, sans passer par l'animateur principal. Le collectif d'animation suit le travail, sans tout prendre en charge. L'expérience des élections de 2014 et des scrutins intermédiaires nous a beaucoup aidés.

■ Et pour couvrir l'ensemble du département?

Les camarades du collectif élections pro sont réparti.e.s sur les secteurs nord et sud, ils sont donc référents d'un secteur, ce qui favorise la proximité géographique et permet un réel suivi, en participant aux heures d'infos syndicales, aux diffusions ou organisant la campagne. Ce dispositif permet de réduire les frais, d'éviter que je parcours

tout le département (ou toujours les mêmes) et de créer des solidarités entre syndicats d'un même secteur. La charge de travail est répartie.

■ Et pour les «déserts» syndicaux?

C'est plus compliqué. On n'a pas encore attaqué ce travail. On a beaucoup de collectivités de moins de 50 rattachées au Centre de gestion et il faut aussi prendre le temps de les rencontrer. Il y a donc les collectivités avec leurs propres CT, même si on est presque partout, et les moins de 50. On a prévu de faire des heures d'infos et du tractage avec les UL et les retraité.e.s. On est également très impliqués dans le collectif «services publics» de l'UD, on engage l'UD sur la campagne électorale de 2018. Le congrès de l'UD est au mois de mai, on a rafraîchi le matériel de 2014, la base est très bonne, on fait une explication de textes par fédération concernée par ces élections. Ça



t ensemble
l'on gagne !

portez notre
voix *haut* & forte

la CGT parce que
j'aime
mon
métier

organiser au niveau de la CSD, faire travailler en lien le collectif élections avec le collectif formation. Les camarades présent.e.s ont tous suivi des formations. Nous avons étoffé en même temps notre plan de syndicalisation de 2016.

au-delà de nos propres collectivités et de construire un réseau. On verra le résultat le 6 décembre.

Le mouvement social actuel nourrit le travail lié aux élections, parce que nous sommes sur le terrain, pour diffuser les tracts et faire des AG. Par exemple, le collectif médico-social a fait un gros travail auprès des EPHAD, nous avons fait des adhésions et des agent.e.s nous indiquent déjà qu'elles/ils veulent être candidat.e.s. Dans un EPHAD, les contractuel.le.s organis.e.s, à l'origine du mouvement ont sollicité les titulaires. Le CDD de la « meneuse » n'a pas été renouvelé, mais elle a laissé une empreinte CGT. Les salariés créent aujourd'hui un syndicat en vue des élections pro, certain.e.s contractuel.

le.s sont motivé.e.s pour la CCP, en lien avec la CSD, le collectif élections pro, les syndicats autour et l'UD.

Si c'est possible dans une collectivité, c'est possible ailleurs.

Pour l'instant, nous sommes en bonne voie, en espérant élargir la dynamique à l'ensemble du réseau CGT.

■ **Les camarades des autres versants s'impliquent également?**

C'est plus compliqué. Elles/ils sont un peu renfermé.e.s dans leur profession. Celles/ceux qui participent au collectif UD tentent de convaincre les autres, parce qu'elles/ils ont pris conscience de l'enjeu. Nous avons défini les élections comme objectif prioritaire en consacrant les moyens syndicaux en conséquence. Une réflexion sera nécessaire après le 6 décembre, en fonction des résultats.

■ **J'imagine que le collectif élections pro a dynamisé l'activité des syndicats en lien avec la CSD...**

Le travail du collectif a créé une cohésion en territoire, en fonction des secteurs, les référents participent à l'activité des syndicats et font profiter aux autres de ces expériences. Ce partage nous a permis de nous déployer,

fait comme un petit journal pour que tous s'emparent de la campagne. Ces documents seront intégrés dans ceux du congrès, les participants repartiront avec. On espère que les camarades de l'interpro seront impliqués dans la campagne avec nous.

Actuellement, et c'est partout pareil, les droits syndicaux qui font fonctionner l'interpro proviennent majoritairement des territoriaux. Ils ont tout intérêt, si on veut faire vivre les structures interpro, à ce que tout le monde s'implique, que ce soit en participant aux diffusions de tracts, au collage, ou simplement en informant autour d'eux, dans leur entourage. On a déjà commencé avec les élections intermédiaires. Malgré les effets négatifs de la réforme territoriale, nous avons gagné dans une collectivité (sur trois) et, surtout, nous avons pu mettre à l'épreuve notre capacité à nous

scannez-moi



JE SUIS 100%
PUBLIC

À FAIRE...

Pensez à solliciter l'organisation d'un CT pour valider le nombre de sièges au CT, à la CAP et à la CCP.

POUR RAPPEL :

• **Avant le 6 juin** : Les collectivités et CDG doivent délibérer sur la composition des CT, CAP et CCP (nombre de représentants, suppression ou maintien du paritarisme, modalités de vote) et transmettre immédiatement ces informations aux organisations syndicales. Nécessiter de s'assurer que les négociations antérieures soient bien prises en compte dans le projet de délibération.

Base juridique : Il de l'art. 1er du décret n° 85-565. Avant dernier alinéa de l'art. 2 du décret n° 89-229. Art. 4 du décret n° 2016-1858

• Les syndicats et les CSD doivent **désigner un délégué des listes ainsi que des assessseurs**.

La campagne en territoire

Quelques initiatives recensées en territoire, à l'initiative des CSD

• La CSD 22, avec l'UD, organise une caravane des services publics à partir du 22 mars, présente sur les marchés, avec sono et matériels à diffuser. Des heures d'infos syndicales sont planifiées.

• Des journées d'étude sont organisées par les CSD 93, 94, 95, à Blois, Orléans.

• Des déploiements dans le 78 et le 62 dans les collectivités où la CGT est absente.

• Deux réunions sur les élections pro ont été organisées

par la CSD de la Drôme, avec un rappel des dates, du matériel et un tract d'appel à candidatures (voir sur notre site Internet > Elections professionnelles 2018 > La campagne en territoire)

N'hésitez pas à nous communiquer vos initiatives en territoire, toutes les idées sont à partager.

A télécharger sur cgtservicespublics.fr

Spécial agents non titulaires

Matériel pour la préparation des CCP

> Rubrique dédiée aux élections

Précarité toute la Vie ? Non merci !

Thématiques > Lutte contre la précarité >

En direct de la DGCL

• **Attention aux dates limites** des démarches (affichages ou autres)! Ne sont pris en compte que les jours ouvrés. Si la date limite correspond à un dimanche ou si le service RH est fermé à la date concernée, la démarche doit être effectuée le jour précédent (un vendredi si le service est fermé le samedi).

• **Pour la mise en place d'une CAP/CCP locale, quel élément est pris en compte ?**

350 agents ?
Mauvaise réponse!
350 titulaires

• **Les délégué.e.s de liste** pour les CAP et CCP doivent obligatoirement être agent.e.s publiques/publics titulaires. Un.e camarade de l'interpro peut être délégué.e de liste à condition d'être titulaire à *La Poste*, par exemple.

À CONSULTER :

Foire aux questions de la DGCL

cgtservicespublics.fr
> Elections professionnelles
> Elections professionnelles 6 décembre 2018
> Outils pour la campagne

FOIRE AUX QUESTIONS

C'EST EFFICACE AU QUOTIDIEN

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

JE VOTE

CGT 
6 DÉCEMBRE 2018



LES OUTILS DE LA FÉDÉRATION

La boîte mail : electionspro@fdsp.cgt.fr

L'espace dédié sur le site internet

Le guide technique n° 861

Le coopérant fédéral de votre département

